



**Compte-Rendu
des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard
séance du 18/01/2022**

**Date de la
convocation**
13/01/2022

Date d'affichage

L' an deux mil vingt deux et le dix huit Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guyomard, dûment convoqué, s' est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Maurice BRAUD, Maire

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 15
En exercice : 15
Votants : 15

Présents : M. BRAUD Maurice, Mme DANGEL Virginie, Mme LE BOT - PIQUET Charlotte, M. BOULAIS Jacques, M. THOMAS David, M. EMERAUD Laurent, Mme MAUDET Vanessa, M. RENAUD Ludovic, Mme GUYOT Lydia, M. KERAUDY Baudouin, Mme RIO Sabrina, M. JOUANNIC Jérémy, Mme DRÉANO Adeline, M. LAMOUR Franck, M. LE BIGAUD Pascal.

Absents :

Excusés :

Mme MAUDET Vanessa a été élu secrétaire de séance.

SOMMAIRE

réf : 2022-01-001 - Remplacement de Mme COCHARD aux différentes commissions

réf : 2022-01-002 - Choix d'un bureau d'études pour la révision du PLU

réf : 2022-01-003 - Création du poste d'agent de maîtrise aux services techniques

réf : 2022-01-004 - Acquisition d'un tracteur

réf : 2022-01-001 - Remplacement de Mme COCHARD aux différentes commissions

Suite à la démission de Mme Myriam COCHARD, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une mise à jour des différentes commissions.

- Commission des impôts directs :

*** 12 titulaires :**

KERAUDY Baudouin
LE BOT - PIQUET Charlotte
DANGEL Virginie
MAUDET Vanessa
BOULAIS Jacques
DRÉANO Adeline
BRAUD Jean Paul
BRAUD Isabelle
THOMAZO Sonia

***12 suppléants :**

EMERAUD Laurent
RENAUD Ludovic

THOMAS David
GUYOT Lydia
RIO Sabrina
MOSNIER Lionel
MITAILLE Bernard
MOURAUD Jocelyne

CLÉERO Josiane
PASCO Philippe
CELIBERT Marie Annick

GUEHO Marie France
BAUDOUX Julie
KERIVEL Solène

- **Commission d'appel d'offres :**

* **Titulaires :**

BOULAIS Jacques
KERAUDY Baudouin
LAMOUR Franck

* **Suppléants :**

DRÉANO Adeline
RENAUD Ludovic
JOUANNIC Jérémy

- **Commission travaux et aménagement (menée par Jacques BOULAIS) :**

BOULAIS Jacques
JOUANNIC Jérémy
KERAUDY Baudouin
MAUDET Vanessa
EMERAUD Laurent
GUYOT Lydia
DANGEL Virginie
RENAUD Ludovic
THOMAS David
LE BOT-PIQUET Charlotte
LE BIGAUD Pascal

- **Commission culture, patrimoine et animation (menée par Virginie DANGEL) :**

DANGEL Virginie
THOMAS David
RIO Sabrina
GUYOT Lydia
MAUDET Vanessa
BOULAIS Jacques

- **Commission des finances (menée par Charlotte LE BOT - PIQUET) :**

LE BOT - PIQUET Charlotte
KERAUDY Baudouin
BOULAIS Jacques
MAUDET Vanessa
LAMOUR Franck
DRÉANO Adeline
JOUANNIC Jérémy
DANGEL Virginie

- **Commission vie scolaire, petite enfance et jeunesse (menée par Virginie DANGEL) :**

DANGEL Virginie
THOMAS David
GUYOT Lydia
RIO Sabrina
LE BOT - PIQUET Charlotte
BOULAIS Jacques

- **Commission communication et information (menée par Charlotte LE BOT - PIQUET) :**

LE BOT - PIQUET Charlotte
BOULAIS Jacques
MAUDET Vanessa
GUYOT Lydia

DANGEL Virginie
THOMAS David

- Commission sport et vie associative (menée par David THOMAS) :

THOMAS David
JOUANNIC Jérémy
GUYOT Lydia
BOULAIS Jacques
MAUDET Vanessa
RIO Sabrina
DANGEL Virginie
LAMOUR Franck
LE BIGAUD Pascal

- Conseil municipal des jeunes (menée par Charlotte LE BOT – PIQUET) :

LE BOT - PIQUET Charlotte
DRÉANO Adeline
LAMOUR Franck
DANGEL Virginie

- Commission extra-municipale (menée Maurice BRAUD) :

RIO Sabrina
THOMAS David
DRÉANO Adeline
MITAILLE Bernard
ROHEL Marie Annick
MOURAUD Jocelyne
BRAUD Isabelle

Après discussion et délibération, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la composition des différentes commissions

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-01-002 - Choix d'un bureau d'études pour la révision du PLU

Afin de préparer la révision du PLU, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de choisir un bureau d'étude.

Trois bureaux ont été sollicités, leurs propositions sont définies ainsi :

* Société PLANEN à Nantes

Phase 1 - Diagnostic	11 925.00 € H.T.
Phase 2 - PADD	5 400.00 € H.T.
Phase 3 - AOP	9 500.00 € H.T.
Phase 4 - Règlement Zonage et dossier d'Arrêt	4 375.00 € H.T.
Phase 5 - Approbation	3 000.00 € H.T.
TOTAL H.T.	33 300.00 € H.T.

* La Boite de l'Espace

Phase 1 - Diagnostic	9 100.00 € H.T.
Phase 2 - PADD	8 600.00 € H.T.
Phase 3 - AOP	4 700.00 € H.T.
Phase 4 - Règlement Zonage et dossier d'Arrêt	13 150.00 € H.T.
Phase 5 - Approbation	4 175.00 € H.T.
TOTAL H.T.	39 725.00 € H.T.

* L'atelier d'Ys

Phase 1 - Diagnostic	10 140.00 € H.T.
Phase 2 - PADD	7 140.00 € H.T.
Phase 3 - AOP	11 190.00 € H.T.

Phase 4 - Règlement Zonage et dossier d'Arrêt 2 980.00 € H.T.
TOTAL H.T. 31 450.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de la révision du PLU ;
- **DE RETENIR** l'offre de la société PLANEN à Nantes pour un montant de 33 300.00 € H.T. soit , ce choix est motivé par le fait d'avoir reçu de bons retours de cette société ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget principal ;
- **DE DONNER TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-01-003 - Création du poste d'agent de maîtrise aux services techniques

Suite au départ d'un agent technique de 2^{ème} classe aux services techniques, Monsieur le propose de remplacer ce poste par un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

- création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01/04/2022 pour les services techniques.

D'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Filière administrative			
Attaché	A	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Adjoint d'animation	C	1	35 heures
Filière technique			
Adjoint technique	C	3	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	32 heures
		1	35 heures
Filière sociale			
ATSEM	C	1	33.33 heures
Contractuel			
Adjoint technique	C	1	30 heures
Adjoint technique	C	1	17.50 heures
Adjoint technique	C	1	1.5 heures / jour scolaire

Après discussion et délibération, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe et la création du poste d'agent de

maitrise ;
- adopte le tableau des emplois présenté.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2022-01-004 - Acquisition d'un tracteur

Suite aux différents déjà réalisés sur le tracteur FIAT, Monseigneur le Maire propose de le remplacer.

Monsieur Ludovic RENAUD a sollicité divers devis :

*** Le Bourbasquet**

DEUTZ FAHR 5100 G GS 750 heures	50 000.00 € H.T.
Benne multiservice Magsi 1.70m avec joues latéral	2 650.00 € H.T.
Contre poids Magsi à remplir poids plein 1 500 kg	780.00 € H.T.
Lame boulonnée	460.00 € H.T.
Attache MX en lieu et place de l'EURO	<u>1 000.00 € H.T.</u>
Garantie 12 mois	
	<i>TOTAL</i>
	<i>54 890.00 € H.T.</i>
Reprise FIAT	5 000.00 € H.T.

*** John Deere**

Tracteur John Deere 6105 rc 4 500 heures	<i>56 200.00 € H.T.</i>
Chargeur de marque Mailleux Modèle T410 neuf	
Pneumatique neuf	
Vidange Moteur Boite Pont	
Garantie 3 mois	
Reprise FIAT	5 000.00 € H.T.

*** BRETAGRI**

<u>-Tracteur CASE IH FARMALL 105 UPRO</u>	<i>41 000.00 € H.T.</i>
4 400 heures	
Avec un brancard de chargeur mailleux U410 neuf	
Garantie 6 mois	
<u>-Tracteur CASE IH LUSSUM 100</u>	<i>47 000.00 € H.T.</i>
3 800 heures	
Avec un chargeur mailleux T410	
Garantie 6 mois	

-Tracteur CASE IH MAXXUM 110 CVX

49 000.00 € H.T.

4 800 heures

Avec chargeur mailleux T12

Garantie 6 mois

Reprise FIAT

5 000.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition d'un nouveau tracteur ;
- **DE RETENIR** l'offre de Société Le Bourbasquet pour un montant de 54 890.00 € H.T. et la reprise de 5 000.00 € du FIAT
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget principal ;
- **DE DONNER TOUT POURVOIR** à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à la mise en oeuvre de cette décision.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu: